

Plan de prévention et de lutte contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS)

Mise à jour : 20/05/2026

Préambule

Ce document présente le plan établi par la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) pour prévenir et lutter contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) dans l'enseignement des arts du cirque et au sein de notre réseau. Pour la FFEC « le Cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne » : cette devise affirme l'importance particulière donnée au respect de l'intégrité des personnes et à la sécurité physique et morale.

Ce plan fait suite à une première demande des adhérent·es de la FFEC à l'Assemblée Générale d'octobre 2020. Il intègre donc à la fois des actions qui ont été rapidement mises en œuvre et une démarche appelée à durer.

Enfin, le plan de prévention et de lutte contre les VHSS de la FFEC s'inscrit également dans la démarche du Ministère de la Culture au sein de sa Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) pour lutter contre ce type d'agissements dans les arts du cirque.

La FFEC tient à ce que ces sujets sensibles soient pris en compte dans l'ensemble des projets qu'elle sera amenée à accompagner.

**Plan approuvé en Assemblée Générale
le 9 avril 2022**

Objectifs

Le plan a pour objectif de prévenir et lutter contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) dans le réseau de la FFEC en :

Construisant collectivement une démarche fédérale

Proposant à nos adhérent·es des outils de prévention et de lutte (ex : charte, affiches, guide des bonnes pratiques, etc.)

Sensibilisant les publics via les écoles de cirque de pratique amateur et les centres de formation professionnelle

Adaptant nos systèmes de suivi et d'accompagnement des écoles de cirque

Mettant en place des actions de veille juridique spécifique

Assurant notre rôle d'éducateur·rice à la citoyenneté pour les pratiquant·es des écoles

Publics visés

Ce plan s'adresse avant tout aux membres de la FFEC que sont les écoles de cirque adhérentes, qu'elles soient de pratique amateur ou de formation professionnelle. Indirectement il vise également leurs publics :

- ▣ **Pratiquant·es, adhérent·es, bénévoles**
- ▣ **Personnel salarié ou intervenant : dirigeant·es, pédagogues, intervenant·es, personnel administratif, etc.**

Mise en œuvre

La mise en œuvre s'effectuera en 3 temps : court, moyen et long terme.

Court terme (1 à 3 mois)

1.

Constitution d'une commission spécifique "Égalité et Mixité"

Réalisé

Décembre 2022

La FFEC met en place une commission spécifique dédiée à la mixité, à l'égalité, au respect, à la prévention et à la lutte contre les VHSS. Ses caractéristiques sont :

Missions

Analyser les données liées aux VHSS dans le réseau

Évaluer le plan de prévention et de lutte contre les VHSS

Faire des propositions d'évolutions du plan

Informier le CA de ses travaux à minima 1 fois par an

Mise en oeuvre

Depuis le 24 janvier 2025, la commission Égalité & Mixité voit son statut s'aligner sur celui des commissions thématiques de la FFEC.

Composition (mixte avec une attention portée à la parité)

Membres d'écoles de la FFEC (licences en cours de validité) nommé·es, pour 3 ans renouvelable

Responsables (directeur·rice ou président·e d'écoles) de centres de formation et/ou d'écoles de pratique amateur

Pédagogues salarié·es de centres de formation et/ou d'écoles de pratique amateur

Élèves à partir de 16 ans, en formation professionnelle ou pratique amateur

Salarié·e fédéral·e en charge du suivi : chargé·e de mission

Validation de la composition de la commission par le Conseil d'Administration

Fréquence de réunions : 6 à 10 fois par an, dont 2 réunions en présentielles

Animation de la commission par un·e salarié·e du siège fédéral et un·e membre du Conseil d'Administration

Court terme (1 à 3 mois)

6/11

Mise en oeuvre

2.

Préparation de la modification de l'**Agrément
Qualité fédéral**

Réalisé

Juillet 2022

La FFEC inclut de nouvelles dispositions à l'Agrément Qualité fédéral pour prévenir et lutter contre les VHSS dans les écoles disposant de cet agrément – à adopter en Assemblée Générale (AG). Les nouvelles dispositions sont :

Nomination et formation d'un·e référent·e VHSS par structure agréée

Formation aux VHSS obligatoire de tous·tes les pédagogues

Imposer la fourniture du bulletin n°3 du casier judiciaire à l'embauche de tous·tes les encadrant·es – bénévoles ou salarié·es – intervenant·es auprès de publics mineurs

3.

Modification de la **charte de l'école adhérente**

Réalisé

Juillet 2022

La FFEC veut s'assurer que les nouveaux·elles adhérent·es – ou les adhérent·es actuel·les qui n'ont pas l'Agrément Qualité – s'engagent sur des mesures visant à prévenir et lutter contre les VHSS. Un nouvel engagement relatif à ce sujet sera introduit dans la charte signée par les adhérent·e·s.

Court terme (1 à 3 mois)

7/11

Mise en œuvre

Moyen terme (3 mois à 3 ans)

1

Modification du cadre de l'Agrément Qualité fédéral par l'Assemblée Générale de la FFEC et suivi de la mise en œuvre

Réalisé

Octobre 2022

2

Élaboration en priorité d'une charte fédérale à afficher par l'ensemble des adhérent·es incluant le nom du·de la référent·e VHSS ainsi que les démarches à suivre en cas de constatation de faits de violences sexistes et sexuelles

En cours

Objectif 2026

3

Création et diffusion d'outils de prévention et de lutte contre les VHSS (ex : Violentomètre)

Documents réalisés :

- Livret des formations à la prévention aux VHSS
- Flyer VHSS
- 2 versions d'affiches référent·es

En cours

Objectif 2026

4

Intégration de la démarche dans toutes les formations gérées par la FFEC

En cours

Objectif 2026

8/11

Mise en oeuvre

Long terme (3 ans et plus)

1

Suivi et évaluation du plan fédéral de prévention et de lutte contre les VHSS

Référent·es VHSS nommé·es : 87 % des écoles

Référent·es VHSS formé·es : 83 % des écoles

Pédagogues formé·es : 46 % (dont 43 % pédagogues à mi-temps et plus)

En cours

2

Intégration d'une formation obligatoire dans tous les diplômes pédagogiques cirque

À venir

3

Instauration d'un contrôle d'honorabilité comparable à celui existant dans le secteur sportif

À venir

4

Valorisation des missions de service civique de l'agrément FFEC en proposant des actions sur le sujet – voire une formation spécifique des volontaires

À venir

9/11

Moyens

La FFEC mobilise des moyens internes et externes pour mener ce plan :

■ Mobilisation des moyens de la Fédération

L'équipe salariée fédérale

Les fonds financiers fédéraux

■ Mobilisation de nos partenaires institutionnels

Appui pour la modification des diplômes d'Etat (BPJEPS, DE)

Sollicitation de moyens auprès de nos partenaires institutionnels (DGCA, DG2TDC, mission égalité diversité, DGESCO, DJEPVA, FDVA, ...)

Soutien pour l'instauration un contrôle d'honorabilité

Résultats



 : Réalisé

 : Planifié